

Aide à l'innovation et à la R&D dans l'agroalimentaire

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

Présentation du dispositif

Cette aide soutient les projets d'innovation et de recherche et développement des entreprises de l'industrie agroalimentaire (transformation et commercialisation de produits agricoles).

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les entreprises (hors sociétés de production agricole) situées en Nouvelle-Aquitaine répondant aux conditions suivantes :

- elles sont constituées sous forme de sociétés commerciales ou sous forme de coopératives agricoles,
- elles exercent une activité dans le domaine de la transformation ou du stockage-conditionnement de produits agricoles et/ou alimentaires et de leur commercialisation (hors commerce de détail).

La priorité sera donnée aux PME et aux Entreprises de Taille Intermédiaire (ETI).

Pour quel projet ?

— Dépenses concernées

L'aide finance les actions suivantes :

- l'accompagnement des projets de recherche et développement et d'innovation,
- l'aide au conseil (étude de faisabilité, propriété industrielle/intellectuelle, design...),
- l'aide au recrutement de cadres R&D,
- l'appui aux projets collaboratifs portés notamment par les clusters et/ou des pôles de compétitivité, notamment ceux labellisés par Agri-Sud-Ouest-Innovation.

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

L'aide intervient sous la forme d'une subvention ou d'un prêt public dont le montant sera déterminé en fonction du projet.

Critères complémentaires

- Données supplémentaires
 - › Aides soumises au règlement
 - › Régime cadre exempté de notification n°SA.111723 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2024-2026

Organisme

REGION NOUVELLE-AQUITAINE

- Hôtel de Région
14, Rue François de Sourdis
33077 BORDEAUX Cedex
Téléphone : 05 57 57 80 00

Fichiers attachés

- [Fiche préalable de demande d'aide à l'innovation et à la R&D dans l'agroalimentaire](#) (26/10/2021 - 0.14 Mo)

Source et références légales

Quelle démarche à suivre ?

— Après de quel organisme

Le dossier de demande est à envoyer par mail à : iaa@nouvelle-aquitaine.fr.